



– PROGRAMME DE FORMATION –  
TRAVAIL EN HAUTEUR

**Conforme aux recommandations R486-R408-R430-R431-R433 ET R457**

Cadre réglementaire : formation obligatoire répondant aux articles R4323-65 et R4323-90 du Code du Travail

**OBJECTIFS**

**Aptitudes :**

- Apprendre à évoluer en altitude
- Apprendre les règles de sécurités en matière de protection contre les chutes

**Compétences :**

- Etre capable : d'identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.
- Reconnaître les moyens de protection appropriés (collectifs et individuels)
- Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés et être capable de vérifier le matériel afin de détecter une anomalie.
- Etre capable de mettre en œuvre le système d'ancrage provisoire pour assurer en toute sécurité l'entretien ou le dépannage des installations et équipements de travail.
- Utiliser le bon ancrage avec la bonne liaison et le bon harnais

**MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Vidéo projecteur
- Box interactive – Ediser – « Prévention des risques liés au travail en hauteur ».
- Formation théorique en salle, exercices et échanges.
- Sur le terrain : application pratique sur des infrastructures, cordages et accessoires
- Intervenant : Formateur en travail en hauteur

**EVALUATION DES STAGIAIRES**

- Lors de la partie théorique, tests écrits sous forme de QCM en salle
- Lors de la partie pratique basée sur le respect de la prévention sur le terrain avec divers exercices

**PROGRAMME**

Conforme à l'article R4323-65 et R4323-90 du code du travail ainsi **aux recommandations CNAM R386-R408-R430-R431-R433 ET R457**

**Théorie :**

- Travaux en hauteur en sécurité (accident, prévention, contexte réglementaire et responsabilité.
- Caractéristiques des moyens de protection collective (moyens fixes et mobiles, appareils d'élévation de personnes, le balisage et la signalisation).
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle (classe d'ancrage, casques antichute, et support d'assurage, absorbeur d'énergie, harnais et accessoires de liaison, pratique des nœuds sur corde). Choix d'un dispositif de protection individuelle (étude des risques, accrochage du harnais, facteur de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et autocontrôle.

**Pratique :**

- Le formateur s'adapte au cas par cas à chaque situation de travail
- La formation s'effectue sur le ou les sites et avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires
- Exercices pratiques en hauteur
- Elaboration d'une fiche de risques
- Elaboration de la méthodologie permettant la mise en place de l'ancrage provisoire
- L'utilisation de la bonne liaison antichute et du bon système de préhension.

**Validation de la formation**

**MODALITES DE DEROULEMENT**

- Dates : à convenir
- Durée : 1 jour – 7 heures
- Tarif : 750.00 € HT/ JOUR
- Lieu : Salle de réunion (partie théorique) et zone d'exercice à l'extérieur
- Pour toute personne expérimentée ou non, appelée dans le cadre de ses fonctions, de manière exceptionnelle ou régulière, à effectuer des travaux en hauteurs
- Débouchés et orientations professionnelles : cordiste, monteur d'échafaudage, charpentier, couvreur, ravaleur ... dans le secteur du Bâtiment et BTP
- Groupe maximum de 6 personnes pour 1 formateur
- Prérequis : Maîtrise de la langue française. Avoir plus de 18 ans. Etre reconnu médicalement apte au travail en hauteur. Stage accessible aux débutants ou confirmés.
- Informations complémentaires :  
En intra si des consignes spécifiques à l'établissement doivent être présentées lors de la session, merci de nous en faire parvenir une copie afin que le formateur puisse en prendre connaissance au préalable.
- Formation INTER – INTRA – INTER/INTRA